Extrait N° 23 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 23 / Electrification rurale – Programme 2007
- Avenant n° 1 au marché de l'entreprise STAMELEC

Le marché initial confié à l'entreprise STAMELEC portait sur la réalisation de 6 extensions du réseau BT et de 2 renforcements pour un montant de **275 224.57 € TTC.**

MAIRIE DES AVIRONS

…/…

L'avenant proposé comprend :

Pour l'extension sur le Chemin des Ananas :

=> Réalisation d'une tranchée au milieu de la voie afin d'éviter les réseaux VRD existants situés de chaque côté du chemin

=> Déplacement et remplacement d'un poteau bois par un support béton,

soit une plus value de 1 679 € HT

Pour l'extension sur la RD 11, le Brûlé :

=> Redimensionnement d'un poteau béton pour pouvoir l'implanter dans un contrebas de 2 m et respecter les exigences fixées par l'UTR concernant l'emprise de la voie, **soit une plus value de 681 € HT**

Pour le renforcement électrique de l'école primaire du Centre :

=> Plus value sur la longueur des câbles HT et BT pour l'alimentation du poste de transformation suite à la nécessité de déplacement du poste de transformation et au redimensionnement d'un support béton

=> Fermeture de tranchées et déroulement des câbles HT sous fourreaux

=> Fermeture de tranchées et déroulement des câbles HT et BT sous fourreaux afin de pouvoir terminer les travaux sur le parking de l'école primaire et ne pas gêner la circulation aux abords de l'école

=> Déplacement d'un support béton pour pouvoir implanter une citerne et implantation d'un support béton supplémentaire au milieu de la portée car sa longueur est supérieure à 50 m

=> Reconstitution d'un caniveau d'eau pluviale suite au passage des câbles BT et EP en-dessous du caniveau,

soit une plus value de 17 669.90 € HT

Pour le renforcement électrique de l'opération SCCV Cœur Soleil :

=> Construction d'un mur de soutènement pour pouvoir implanter un poste de transformation, **soit une plus value de 4 891 € HT**

Le total des travaux supplémentaires s'élève à la somme de **24 920.90 € HT** soit **27 039.18 € TTC.**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le nouveau montant du marché est porté à **302 263.75 € TTC**, soit une augmentation de **9.82 %** du marché.

Un délai supplémentaire de **3 semaines** est nécessaire à l'entreprise pour réaliser les travaux mentionnés ci-dessus.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur la passation de l'avenant.

Le conseil municipal est invité :

=> A approuver l'avenant n° 1 proposé

=> Le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Approuve l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise STAMELEC tel que proposé.

=> Autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS